

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

BUDGET PRIMITIF 2020

Délibération n° 20-144 du 7 février 2020

Contournement de BEYNAC.

Point de situation.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 janvier 2020

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Juliette NEVERS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jacques AUZOU, Didier BAZINET, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Corinne DE ALMEIDA, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Frédéric DELMARÈS, Jean-Fred DROIN, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Joëlle HUTH, Michel LAJUGIE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Pascal PROTANO, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Michel TESTUT, Marie-Claude VARAILLAS, Colette VEYSSIÈRE, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Christel DEFOULNY	Carline CAPPELLE	pouvoir à	Jean-Michel MAGNE
Stéphane DOBBELS	pouvoir à	Christelle BOUCAUD	Michel KARP	pouvoir à	Colette LANGLADE
Cécile LABARTHE	pouvoir à	Frédéric DELMARÈS	Bruno LAMONERIE	pouvoir à	Annie SEDAN
Nathalie MANET-CARBONNIÈRE	pouvoir à	Christian TEILLAC	Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION
Brigitte PISTOLOZZI	pouvoir à	Germinal PEIRO	Armand ZACCARON	pouvoir à	Michel LAJUGIE

RAPPORTEUR : Germinal PEIRO

PREND ACTE

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

BUDGET PRIMITIF 2020

Délibération n° 20-144 du 7 février 2020

Contournement de BEYNAC.
Point de situation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 5ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de l'actualisation du bilan financier relatif aux dépenses d'investissement de l'opération de BEYNAC, établie comme suit à la date du 31 décembre 2019.

- le montant total des dépenses d'investissement réglées par le Département sur l'opération est de 24.187.350,90 € TTC réparti comme suit :

Acquisitions foncières	1.131.327 €
Etudes préalables	548.217 €
Maîtrise d'œuvre et contrôles extérieurs	2.881.642 €
Archéologie préventive (hors personnel)	503.115 €
Travaux préparatoires	390.358 €
Dévoisement RD53/VC2	943.997 €
Ouvrages du PECH et de FAYRAC	13.350.302 €
Pont-rail des MILANDES	1.504.150 €
Section courante + voie modes doux	0 €
Aménagements paysagers	7.136 €
Mesures compensatoires	1.406 €
Contentieux (études, huissiers, gardiennage, clôtures)	299.507 €
Dépenses liées à l'ajournement	2.626.194 €
Total	24.187.351 €

- Les dépenses engagées et restant à régler par le Département s'élèvent à la somme prévisionnelle de 2.269.660 € TTC comprenant principalement les dépenses liées à l'ajournement dans le cadre du marché entre SNCF Réseau et le groupement Bouygues TPRF/Laurière pour la construction du pont-rail des Milandes;
- En cas de déconstruction des parties d'ouvrages réalisés et de remise en état des lieux, si la décision de la Cour Administrative d'Appel du 10 décembre 2019 était confirmée par le Conseil d'État, le bilan financier prévisionnel global de l'opération pourrait atteindre une dépense d'investissement de 42.000.000 € TTC, à pure perte.

PREND ACTE de l'engagement du processus de remise en état des lieux.

PREND ACTE de la décision du Président du Conseil départemental de faire appel devant le Conseil d'État de la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

PREND ACTE de l'intention du Président du Conseil départemental d'engager envers l'État une procédure de réparation du préjudice dont serait victime le Département en cas de rejet de sa requête devant le Conseil d'État.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinat PEIRO